

Mardi 13 mars 1923.

La séance est ouverte à trois heures.

DEPOT DE RAPPORTS

Par l'hon. A. K. MACLEAN:

Le 3e rapport du comité permanent des banques et du commerce.

Par M. CAHILL:

Le 1er rapport du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

COMITE DES BANQUES ET DU COMMERCE

L'hon. A. K. MACLEAN propose:

Que le 3e rapport du comité des banques et du commerce soit adopté.

Cette motion est adoptée.

DEPOT D'UN PROJET DE RESOLUTION CONCERNANT L'AMIRANTE

L'hon. sir LOMER GOUIN (ministre de la Justice) propose à la Chambre de fixer à demain la discussion en comité général sur le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de modifier la loi de l'amirauté, chapitre cent quarante et un des Statuts révisés du Canada, 1906, et de décréter que le Gouverneur en conseil pourra de temps à autre nommer dans un district d'amirauté un ou des juges adjoints, et en révoquer la nomination; nommer dans une division ou district ou division d'enregistrement d'un district, un sous-registraire; que lorsque le juge adjoint du district d'amirauté de Québec demeure à Montréal, le juge adjoint domicilié à Québec recevra les émoluments qu'il toucherait s'il était juge adjoint du district; que lorsque le juge demeure à Québec, le juge adjoint domicilié à Montréal recevra les émoluments qu'il toucherait s'il était le juge du district; qu'un seul juge adjoint recevra des émoluments dans un même district.

Et il ajoute: Son Excellence le Gouverneur général a été informé de l'objet de la présente résolution et il lui a plu d'en recommander l'examen à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

LE PORTEFEUILLE DES CHEMINS DE FER

Le très hon. M. MEIGHEN: Le premier ministre peut-il nous dire quand on trouvera une solution plus satisfaisante que l'expédient actuel, de la difficulté résultant de l'absence d'un ministère des Chemins de fer et des Canaux?

L'hon. M. GRAHAM: A l'ordre.

Le très hon. MACKENZIE KING: L'arrangement actuel est excellent.

Le très hon. M. MEIGHEN: Le Parlement, suivant moi, a droit à une réponse plus complète que celle-là. Je me suis servi de l'expression "expédient" parce que c'est là le terme

que le premier ministre lui-même appliqua à un arrangement semblable, il y a quelques années passées. A mon avis, le devoir incombe au premier ministre de faire savoir au Parlement quelles sont ses intentions à ce sujet—c'est-à-dire vers quelle date espère-t-il donner un titulaire au département des Chemins de fer et des Canaux? Le Parlement est en session et la présence d'un ministre choisi régulièrement à la tête de ce ministère important se fait plus vivement sentir que durant l'intersession.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne crois pas que l'arrangement actuel ait le moins gâté le Parlement. Mon très honorable ami reconnaîtra sans doute que le Parlement a droit à un délai suffisant pour remplir une vacance dans le cabinet, s'il croit d'intérêt public d'attendre. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire pour le moment de remplir la vacance.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je sais tout cela. Je ne chicane pas du tout sur le délai, mais je voudrais savoir du premier ministre combien de temps il lui faudra à son sens pour nommer un nouveau ministre des Chemins de fer et des Canaux.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne puis pas donner une réponse définitive à mon très honorable ami.

LACUNE DANS UN VOLUME DU HANSARD

M. SUTHERLAND: Je désire appeler l'attention de la Chambre sur un incident qui s'est produit le 6 courant lorsque les crédits de la milice furent examinés en comité général. J'ai posé une question touchant un certain item et l'on me fit réponse que le renseignement demandé se trouvait consigné dans le compte rendu des débats de l'année dernière. J'envoyai donc chercher à ma chambre le volume relié du Hansard de l'année dernière. Un peu plus tard, j'ai ramené la question sur le tapis; monsieur le président m'a informé que je n'avais pas le droit de revenir sur ce sujet. Le premier ministre me posa une question, mais au lieu de lui répondre, je lui fis parvenir le volume relié du Hansard que j'avais envoyé chercher à ma chambre. Or, le compte rendu officiel met les paroles qui suivent dans la bouche de mon très honorable ami:

Dans le volume du Hansard que mon honorable ami m'a fait parvenir tout à l'heure, tout indique que les pages en question ont été coupées.

J'ai laissé passer ces remarques sans les relever sur-le-champ. Or j'ai observé que depuis, les journaux ont mentionné l'incident à plusieurs reprises; l'idée s'est implantée, ou